

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE ST CREPIN
IBOUVILLERS**

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 060-200049377-20260624-24062026_02-BF



24/06/2026-03

Nombre de conseillers :

- en exercice 23

- présents 16

- votants 19

L'an deux mille vingt-six

Le 24 juin

à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

OBJET :

Vote du Comte financier

unique -2026

Budget annexe

Carré RICOUR

Présents : MMES, FOURNIER, GREGOIRE, CHAPELIER, CANUT, CIRE, JONARD, GHESQUIERE, PREVOST-ZAWOL

MM LETELLIER (*ne prend pas part au vote*), RIDEL J-C, LOLLIEROU, GILLE, RIDEL E., MORTIER, MARTIN, VAN HUFFEL,

Absents excusés : MMES LEVREY (pouvoir à Mme FOURNIER), GENEVET (pouvoir à Mme CANUT), DUFLOT, M. RICOUR (pouvoir à M. GILLE), M. DUBOIS (pouvoir à M.J-C RIDEL),

Absents : MM OMONT et PETROVIC

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (GCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU du budget annexe- CARRÉ RICOUR pour l'année 2025 de la commune de Saint Crépin-Ibouwillers

Vu le CFU du budget annexe CARRÉ RICOUR 2025 de la commune de Saint Crépin-Ibouwillers

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L ;2121-14 du CGCT qui prévoient que

« dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif qu'il ne peut donc pas donner /recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre M. le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu **M. Jean-Claude RIDEL** pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		
Dépenses d'investissement - Vue détaillée		II
		B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
231	Immobilisations corporelles en cours		31 651,29		31 651,29	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 830,00	31 651,29		31 651,29	178,71
Total des dépenses d'équipement		31 830,00	31 651,29		31 651,29	178,71
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 420,00				5 420,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		5 420,00				5 420,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		37 250,00	31 651,29		31 651,29	5 598,71
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		37 250,00	31 651,29		31 651,29	5 598,71

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	
	II
	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		151 668,45				
Total des dépenses de la section d'investissement		188 918,45	31 651,29		31 651,29	157 267,16

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 060-200049377-20260624-24062026_02-BF

S²LO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le CFU 2025 du budget annexe CARRÉ RICOUR de la commune de Saint Crépin-Ibouwillers

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait, conforme au registre,

Le Président de séance,

Jean-Claude RIDEL

